



## POUR UNE PRÉVENTION DES CRISES SANITAIRES LIÉES À NOS MODES DE VIE

### POSTULAT – PORTE PAROLE LÉONORE PORCHET

**Le Conseil Fédéral est chargé de soumettre au Parlement, dans les meilleurs délais, un rapport et des analyses détaillant l'impact des activités humaines sur la propagation et la gravité du Coronavirus. En prévision de l'apparition de nouveaux types de maladies transmissibles, il propose des mesures pour atténuer cet impact ou améliorer ces conditions.**

En particulier, il doit dans sa réponse :

- Recenser et exposer, sur la base d'études et travaux d'expert·e·s indépendant·e·s issu·e·s des sciences de l'environnement, des sciences du vivant, des sciences médicales et de tout·e autre expert·e pertinent·e, les origines humaines indirectes de la propagation du COVID 19 ;
- Évaluer l'influence des politiques publiques sur les déterminants de la santé renforçant les facteurs de risque de complications en cas de contamination par le COVID 19;
- Évaluer l'impact de la diminution de la biodiversité sur les risques de la propagation des maladies, en particulier les zoonoses et proposer des mesures à court, moyen et long terme pour y faire face ;
- Évaluer l'impact du réchauffement climatique sur les risques de la propagation des maladies et proposer des mesures à court, moyen et long terme pour y faire face ;
- Établir une liste élargie des risques sanitaires dus au réchauffement climatique et à la perte de la biodiversité.

A cause de la pression que l'activité humaine exerce sur les milieux naturels (déforestation, destruction des habitats, urbanisation, trafic d'animaux protégés, résistance aux antibiotiques, agriculture intensive, changement climatique) les risques d'émergences de zoonoses identiques à celle que nous vivons augmentent, la proximité accrue entre les hommes et les animaux facilitant les « passages de barrières ». L'élevage industriel est aussi un facteur de risque majeure compte tenu de la proximité de différentes espèces, du nombre importants d'individus présents dans les exploitations ou encore des quantités massives de déjections produites par ces animaux.

Heureusement, nous pouvons mettre en place des mesures pour atténuer ces conséquences dévastatrices en préservant mieux la biodiversité et en appliquant des principes écologiques visant à préserver la santé des humain·e·s et la vie animale. Pour y parvenir, le Conseil fédéral est chargé de proposer un rapport et une liste de mesures permettant de mettre en œuvre cette atténuation des risques.